

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24/03/2026

### Contrôle technique des véhicules légers : le cap des 10 ans fait bondir les contre-visites

**Le bilan 2025 des contrôles techniques met en lumière un constat sans ambiguïté : dès la 7<sup>e</sup> année de vie, les véhicules légers et véhicules utilitaires légers (VUL) connaissent une nette augmentation des défaillances, traduisant un entretien insuffisant et un risque accru pour la sécurité routière. Rappelons que dans le cadre de la révision de la Directive européenne contrôle technique, la Commission européenne envisage l'annualisation du contrôle technique pour les voitures particulières et les utilitaires de plus de 10 ans.**

Le bilan de l'Organisme Technique Central sur le contrôle technique vient d'être publié pour l'année 2025 et confirme une tendance nette :

- Sur les 4.296.997 mis en contre visite (CV)majeure, 78,92 % ont plus de 10 ans,
- Sur les 166.514 véhicules mis en CV critique, 81,34 % ont plus de 10 ans.
- En 2025, 135.447 véhicules de plus de 10 ans ont eu une CV critique (danger grave et immédiat).

Ces chiffres confirment la forte dégradation de l'état des véhicules à partir de 10 ans : l'entretien courant n'est plus réalisé, le nombre de défaillances explose, engendrant nécessairement des conséquences en termes de sécurité routière et d'environnement.

Depuis plusieurs années, les politiques publiques portent essentiellement leurs efforts sur des mesures en faveur de l'accélération du renouvellement du parc automobile (bonus écologique, leasing social, etc.), mais affichent en revanche une ambition très réduite sur sa durabilité et l'entretien du parc roulant.

Mobilians a toujours porté des propositions en faveur de dispositifs publics spécifiques ciblés sur le parc existant, notamment concernant le contrôle des VUL. En effet, le parc dédié au transport routier de marchandises a fortement évolué ces dernières années avec une part grandissante des livraisons effectuées par les VUL pour assurer les derniers kilomètres dans les centres villes. Ce parc nécessite un entretien très régulier, lié à son usage intensif (amplitude quotidienne, fort kilométrage, conditions extérieures sur chantier, surcharge, changement fréquent de conducteur, etc.). Leurs taux de contre-visite en témoignent :

- Les VUL de moins de 4 ans ont un taux de contre-visite de plus de 10% (dont 0,4% à 0,5% en critique) quand les véhicules particuliers (VP) sont à moins de 5%.
- Entre 4 et 7 ans, leur taux atteint déjà les 14% contre 7% pour les VP.
- De 7 à 10 ans, le taux de CV culmine à près de 20% et s'envole pour les plus de 10 ans à près de 30% (dont 1 à 2% en critique).

Ces chiffres montrent que le taux de contre-visite marque une nette rupture après la 7<sup>e</sup> année et confirment l'intérêt de s'interroger sur le calendrier spécifique de contrôle pour ces véhicules, dont l'usage intensif les rapproche plus des poids lourds que des véhicules particuliers. Ainsi, le VUL n'est pas soumis à l'utilisation de chronotachygraphe comme l'est le poids lourd, ne répond pas aux obligations de formation au métier de conducteur et s'exempte de plus en plus du contrôle pollution complémentaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, les véhicules utilitaires sont astreints à un contrôle technique réglementaire tous les deux ans et, en complément, à un contrôle anti-pollution entre ces deux contrôles. Or, alors qu'ils ont été près de 2,8 millions à passer leur contrôle technique réglementaire en 2024, ils ont été à peine plus de 46% à passer leur contrôle complémentaire pollution en 2025 (1 273 712 de contrôles complémentaires pollution).

Cette tendance s'accroît depuis plusieurs années, aucune mesure n'étant venue enrayer ce phénomène, permettant ainsi à ces véhicules de continuer d'éviter ce contrôle obligatoire.

Un ajustement du calendrier de contrôle technique des VUL en 2/1/1, plutôt que tous les deux ans, le rapprochant ainsi de celui des poids lourds, permettrait d'améliorer la sécurité routière et de réduire les émissions polluantes de ces véhicules. Pour rappel, le taux de contre-visite des poids lourds soumis à un contrôle annuel se situe autour de 10%, quand celui des VUL est au-delà des 23%.

En parallèle, le rapport sur le projet de Directive européenne sur le contrôle technique sera prochainement discuté au Parlement européen dans le courant du mois d'avril. La Commission européenne prévoit dans le projet de Directive une annualisation du contrôle technique pour les véhicules particuliers et utilitaires de plus de 10 ans.

La majorité des États membres ont déjà instauré un contrôle technique annuel pour les véhicules de plus de 10 ans, la France faisant donc partie des exceptions. Le contrôle annuel du seul parc des VUL de plus de 10 ans permettrait une réduction d'environ 1% du nombre d'accidents, soit 1 850 vies sauvées ainsi qu'une diminution de 15% de la circulation des véhicules les plus polluants.

## À propos de MOBILIAN

MOBILIAN est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145.000 entreprises de proximité et 560.000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIAN défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.